



Juvenal · Clarinette

COURS PARTICULIERS DÉCLARÉS — SERVICES À LA PERSONNE

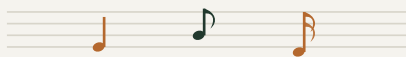
La clarinette s'apprend *chez vous,* à votre rythme.



Cours individuels à domicile, pour tous les âges — avec un coût final réduit de moitié grâce au crédit d'impôt, quel que soit votre mode de paiement.



Cours possibles en français ou en espagnol



06 63 05 27 82 · Auto-entrepreneur — Activité déclarée Services à la Personne



Professeur de clarinette, pour tous les âges

Musicien passionné et professeur de clarinette au conservatoire, j'enseigne cet instrument depuis plusieurs années à des élèves de tous horizons — du premier souffle d'un enfant de 7 ans à la reprise tardive d'un retraité qui réalise enfin un projet longtemps repoussé.

Ma pédagogie repose sur une conviction simple : chaque élève progresse à son propre rythme, et le rôle du professeur est de s'y adapter — pas l'inverse. À votre domicile, dans un cadre familial et sans pression, nous construisons ensemble une pratique régulière, technique et musicale, quel que soit votre niveau de départ.

La clarinette est un instrument particulièrement accessible : elle développe la respiration, la concentration et l'oreille musicale, tout en offrant des premiers résultats gratifiants dès les premières semaines. C'est aussi un instrument qui s'inscrit dans de nombreux répertoires — classique, jazz, musiques du monde — de quoi nourrir la motivation sur la durée.

  Cours possibles en français ou en espagnol

Une belle occasion pour les élèves qui le souhaitent de pratiquer l'espagnol pendant le cours de musique.

Mes cours

Des séances individuelles données directement chez vous, pensées pour progresser sereinement.

01

À votre domicile

Le professeur se déplace chez vous, avec tout son matériel.

02

Suivi individuel

Un accompagnement 100 % adapté au rythme et aux objectifs de l'élève, débutant ou confirmé.

03

1er cours offert

Pour les formules d'engagement régulier, la première séance vous permet de tester sans risque.

Tarifs par durée

Durée

1 heure

De 35 € à 44 €

selon le mode de paiement (prix de la séance : 70 €)

Durée

30 minutes

De 28 € à 35 €

selon le mode de paiement (prix de la séance : 56 €)

Engagement minimum de **3 séances par mois** pour bénéficier des tarifs préférentiels selon le mode de paiement choisi. Réservation ponctuelle possible en paiement direct.

Le cours d'essai, sans rien apporter

Pour votre premier cours, vous n'avez besoin de rien : le professeur apporte tout son matériel, y compris une clarinette. Vous pouvez donc essayer sereinement, sans aucun investissement de départ. Si vous souhaitez continuer au-delà des premières séances, il faudra alors prévoir l'achat ou la location d'une clarinette — voici quelques adresses recommandées :

Atelier Contrechant

6 Av. François Arago, 92160 Antony
06 23 77 13 20
contact@ateliercontrechant.fr

Atelier Le Coin des Bois

7 cité Riverin, 75010 Paris
01 42 00 54 53 / 06 73 88 85 59
lecoindesbois@gmail.com

Cyrille Mercadier Clarinettes

46 rue de Moscou, 75008 Paris
01 42 93 54 93
cyrille.mercadier@gmail.com

Feeling Musique

61 rue de Rome, 75008 Paris
01 45 22 30 80
info@feelingmusique.com

Ce que vous payez réellement

Le crédit d'impôt, en une phrase : pour tout cours à domicile déclaré, vous récupérez **50 % du montant payé** — même si vous ne payez pas ou peu d'impôts, ce montant vous est intégralement remboursé. Seul change, d'un mode à l'autre, le moment où vous le récupérez : immédiatement, ou l'année suivante.

Cours d'1 heure

MODE DE PAIEMENT	VOUS PAYEZ	CRÉDIT D'IMPÔT	COÛT FINAL
Cash / Virement Remboursé l'année suivante	70 €	35 €	35 €
Avance Immédiate SAP Déduit immédiatement	35 €	35 €	35 €
CESU+ (Urssaf) Déduit immédiatement	44 €	44 €	44 €
CESU préfinancé Reste à charge, année suivante	56 € (titre CESU)	28 €	28 €

Cours de 30 minutes

MODE DE PAIEMENT	VOUS PAYEZ	CRÉDIT D'IMPÔT	COÛT FINAL
Cash / Virement Remboursé l'année suivante	56 €	28 €	28 €
Avance Immédiate SAP Déduit immédiatement	28 €	28 €	28 €
CESU+ (Urssaf) Déduit immédiatement	35 €	35 €	35 €
CESU préfinancé Reste à charge, année suivante	45 € (titre CESU)	23 €	22 €

Le montant CESU préfinancé est calculé à 20 % de préfinancement employeur — ce taux dépend entièrement de votre employeur ou CSE et peut être plus ou moins élevé. Un simulateur en ligne vous permet de calculer votre cas exact.

Quel mode choisir ?

Rapide à mettre en place

Cash / Virement

Aucune inscription, vous payez comme n'importe quel service.

Le meilleur des deux mondes

Avance Immédiate SAP

Coût réduit immédiatement, sans devenir employeur.

Vous avez déjà un compte CESU

CESU+ ou préfinancé

Idéal si vous êtes déjà "particulier employeur" ou recevez des titres de votre CSE.

Comment se passe le paiement, en détail

01 · Cash / Virement

Crédit d'impôt remboursé l'année suivante

CÔTÉ ÉLÈVE

Vous réglez directement le professeur (virement ou espèces). Avant le 31 mars de l'année suivante, vous recevez une attestation fiscale que vous reportez sur votre déclaration de revenus (ligne 7DB).

CÔTÉ PROFESSEUR

Le montant encaissé est déclaré comme chiffre d'affaires (URSSAF, micro-entreprise) et consigné sur NOVA. Une attestation fiscale annuelle est délivrée à chaque élève.

Exemple : vous payez 70 € le cours → l'an prochain, vous récupérez 35 € → coût réel : **35 €**.

02 · Avance Immédiate SAP

Crédit d'impôt déduit immédiatement

CÔTÉ ÉLÈVE

Une inscription unique est nécessaire au préalable : vous autorisez le professeur (mandat de prélèvement) à déclarer vos cours sur son espace Urssaf dédié. À chaque cours, vous êtes automatiquement prélevé de votre seul reste à charge.

CÔTÉ PROFESSEUR

Le professeur déclare les heures effectuées sur son espace Urssaf Avance Immédiate, avec votre autorisation donnée à l'inscription. Il reçoit le montant total facturé sous 3 à 4 jours.

Exemple : facture de 70 € → vous êtes prélevé de **35 €**, sans autre démarche de votre part.

03 · CESU+ (Urssaf)

Crédit d'impôt déduit immédiatement

CÔTÉ ÉLÈVE

Vous vous inscrivez comme "particulier employeur" sur cesu.urssaf.fr. En fin de mois, vous déclarez vous-même les heures de cours effectuées. Vous n'êtes prélevé que de votre reste à charge, le crédit d'impôt étant déduit immédiatement.

CÔTÉ PROFESSEUR

Le professeur devient salarié pour les heures données. Il reçoit son salaire net directement de l'Urssaf, sans émettre de facture.

Exemple : coût total (salaire + charges) ≈ 88 € → vous n'êtes prélevé que de **44 €**.

04 · CESU préfinancé

Crédit d'impôt sur votre part, l'année suivante

CÔTÉ ÉLÈVE

Si votre employeur ou votre CSE vous fournit des titres CESU, vous réglez le cours avec, comme un chèque. Vous recevez ensuite une attestation fiscale pour la part que vous avez payée personnellement (hors part financée par l'employeur).

CÔTÉ PROFESSEUR

Le professeur encaisse les titres via son compte CRCESU (le centre de remboursement, commun à tous les émetteurs de CESU). Une facture et une attestation fiscale sont émises.

Exemple (à 20 % de préfinancement) : cours à 70 €, employeur finance 14 € → vous payez 56 € en titres → vous récupérez 28 € l'an prochain → coût réel : **28 €**.

Ce taux de 20 % est un exemple : il dépend de votre employeur ou CSE, et peut être plus ou moins élevé.

Prêt à commencer ?

Contactez-moi directement pour convenir d'un premier créneau.

TÉLÉPHONE / WHATSAPP

06 63 05 27 82

EMAIL

contact@votre-domaine.fr